

# LA LETTRE DU PACTE ARDENNES



## EDITO



Dix mois et 2 jours se sont écoulés depuis la signature du Pacte Ardennes qui compte d'ores et déjà 73 fiches-action et 66 fiches-projet, dont 10 fiches-action réalisées et 63 en cours de réalisation ou de préparation.

Ce Pacte s'accompagne de moyens conséquents avec, à ce jour, près de 85 millions d'euros d'investissement prévus sur ces fiches-action par différents financeurs (Etat, Conseil régional, Conseil départemental, EPCI, Banque des Territoires, fonds européens, partenaires privés), qui s'engagent au quotidien pour le territoire ardennais.

Ce travail d'équipe pour unir les partenaires au service des Ardennes, est rendu possible par un « décloisonnement » entre les services de l'État, les collectivités territoriales, le monde économique et agricole, autant d'acteurs qui doivent continuer à unir leurs forces et travailler afin d'assurer l'efficacité et la cohérence de l'action publique.

Sa mise en œuvre va se poursuivre en 2020. Nous réunirons le 31 janvier prochain le 7<sup>e</sup> comité directeur en présence du directeur de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Se profile également l'inauguration prochaine des cinq premières Maisons France Services ardennaises.

En cette année 2020, nous souhaitons vous informer périodiquement sur la dynamique du Pacte Ardennes, ses actions et son travail partenarial. C'est donc avec un grand plaisir que nous cosignons, ce premier éditorial de la nouvelle formule de la Lettre du Pacte Ardennes qui a vocation à être alimentée et à valoriser les actions conduites par l'ensemble des partenaires.

Nous présentons aux Ardennaises et Ardennais nos vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur et de prospérité pour notre territoire.



**Jean-Sébastien LAMONTAGNE**

Préfet des Ardennes

**Jean-Luc WARSMANN**

Député des Ardennes  
Conseiller Régional représentant le Président  
Jean Rottner dans le cadre du Pacte Ardennes



## L'habitat, le commerce et l'artisanat de centre-ville au cœur du Pacte Ardennes

### L'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT), en bref...

Le Pacte Ardennes a pour objectif, dans le cadre de la fiche-action 113, d'assurer la promotion et la mise en place d'Opération de Revitalisation des Territoires au sein des 8 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) des Ardennes.

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique, social et environnemental afin de lutter contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT doit permettre, au sein de secteurs d'intervention précisément délimités en centre-ville, de :

- ✓ Retrouver ou développer une offre de logement attractive, par réhabilitation ou restructuration ;
- ✓ Renforcer l'attractivité commerciale et favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- ✓ Améliorer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- ✓ Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- ✓ Garantir l'accès aux équipements et services publics.

L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale, d'autres communes membres volontaires, l'État et ses établissements publics. Toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat peut également le signer.

Pour les communes retenues au titre du programme « action cœur de ville » (Sedan et Charleville Mézières), la fin de la phase d'initialisation de la convention cadre va se concrétiser par la signature d'un avenant qui vaudra homologation en convention ORT et engagera les villes et leur intercommunalité.



Bogny sur Meuse

### Où en sommes-nous ?

Dans les Ardennes, les intercommunalités sont engagées depuis plusieurs mois dans l'élaboration d'ORT. Elles ont réalisé, avec les communes concernées, un travail important qui va se concrétiser dans les prochaines semaines.

La signature des conventions ORT pour les communautés de communes Ardenne Rives de Meuse, Portes du Luxembourg et Vallées et Plateau d'Ardenne est prévue le 20 janvier 2020. Viendront ensuite, dès février, Ardenne-Métropole et l'Argonne Ardennaise, puis Ardenne Thiérache et le Pays Rethélois. Les Crêtes Préardennaises ont pour leur part choisi de concentrer leurs efforts sur la signature d'un contrat de transition écologique le 23 janvier 2020.



## **ORT : Quels avantages pour les territoires concernés ?**

### **Des interventions facilitées pour les collectivités territoriales et les porteurs de projets :**

- ✓ Dispense d'autorisation d'exploitation commerciale en centre-ville et possibilité de suspendre au cas par cas les projets commerciaux périphériques ;
- ✓ Droit de préemption urbain et droit de préemption dans les locaux artisanaux renforcés, pour assurer une meilleure maîtrise du foncier ;
- ✓ Dispositifs expérimentaux : permis d'innover, permis d'aménager multisite...



*Mairie d'Eteignières*

### **Des dispositifs d'aides publiques et fiscaux avantageux :**

- ✓ Accès prioritaire aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ;
- ✓ Réduction d'impôt pour l'acquisition et les travaux d'amélioration d'un bien : éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien ;
- ✓ Exonération de cotisation foncière des entreprises pour les établissements exerçant une activité commerciale ou artisanale, sur décision de l'intercommunalité et des communes.

## **Ça s'est passé ces 15 derniers jours**

### **Jeudi 26 décembre / Développement économique**

Visite du CNPE de Chooz par Monsieur le Préfet des Ardennes pour aborder notamment la mise en place du conseil de coordination et de développement.

### **Jeudi 26 décembre / Economie**

Réunion de travail entre Jean-Luc WARSMANN et l'association France active qui propose des prêts sans garanties aux investisseurs pour la mise en place d'un dispositif d'accompagnement spécifique aux Ardennes.

### **Lundi 06 janvier / Energies**

Point hebdomadaire sur les dossiers Pacte entre l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet, Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture, Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets et le Conseil Régional représenté par Jean-Luc WARSMANN.

Préparation de l'ordre du jour du prochain CODIR fixé au 31 janvier.

Jean-Luc WARSMANN a sollicité le BRGM (bureau de recherches géologiques et minières) afin de lancer une réflexion sur la note relevant les potentialités du sous-sol ardennais.

### **Mardi 07 janvier**

Réunion de travail sur la nouvelle version de la Lettre du Pacte Ardennes avec les services de la Région et de la Préfecture pour optimiser la communication.

### **Vendredi 10 Janvier**

Réunion de travail sur les potentialités de développement d'une cité des arts de la marionnette à Charleville-Mézières.



## La semaine prochaine

### Lundi 20 janvier

Signature des conventions ORT pour les communautés de communes Ardenne Rives de Meuse, Portes du Luxembourg et Vallées et Plateau d'Ardenne

### Mercredi 22 janvier / Jeunesse

Réunion de travail à l'initiative de Jean-Luc WARSMANN, au ministère de la Jeunesse afin d'étudier les possibilités d'aide de financement du permis de conduire des jeunes dans les territoires ruraux.

### Mercredi 22 janvier / Education

Réunion relative à la fiche-projet 02 sur l'accès à la culture pour les élèves ardennais en présence du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) et de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

### Vendredi 24 janvier

Réunion des partenaires en préfecture des Ardennes sur les thématiques suivantes : emploi, formation, insertion professionnelle et tourisme, patrimoine.

### Vendredi 31 janvier / Services publics

Présence de M. LE BRETON, Directeur Général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires et du conseiller spécial du ministre Sébastien LECORNU pour le 7ème CODIR du Pacte Ardennes à la préfecture des Ardennes le matin et l'inauguration de la Maison France Services de Bogny-sur-Meuse l'après-midi.

### Témoignage d'Erik PILARDEAU Vice-Président de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne



Le projet de revitalisation porté par notre Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne, suite au diagnostic réalisé, s'articule autour de 5 axes :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-bourg
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Développer l'accessibilité, les mobilités et les connexions
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

79 "fiches actions" concrètes ont été élaborées dont 21 qui seront portées directement par notre collectivité et le reste par les 6 Communes "bourg-centre" concernés ! (à savoir *Bogny sur Meuse, Les Hautes-Rivières, Monthermé, Renwez, Rimogne et Rocroi*)

L'ORT engendre déjà une réflexion intercommunale permettant non seulement de partager des problématiques mais aussi de penser à une répartition complémentaire et harmonieuse de ce que l'on peut appeler "les fonctions urbaines". Ce dispositif permet donc non seulement de nourrir le "projet de territoire intercommunal" mais aussi de partager des idées et des expériences plus locales. Le portage de la Convention s'est traduit sur notre territoire par une gouvernance partagée, garante de réussite pour décliner cette ambitieuse opération.

Bien entendu nous avons été cohérents dans la définition de nos actions avec les autres dispositifs contractuels de notre collectivité (Contrat de Ruralité, POCE, Contrat de Territoire, CTG, CLS...)

#### Les critères de réussite de cette action sont pour moi :

- ✓ De faire connaître le dispositif, développer une visibilité auprès de notre population et la faire participer activement aux projets.
- ✓ D'avoir l'ingénierie nécessaire pour conduire l'opération sur sa durée et nouer toutes les relations possibles avec l'ensemble des services concernés : c'est pour cela que nous avons proposé qu'une aide puisse être obtenue afin de procéder au recrutement d'un "chargé de mission" dédié (comme cela se pratique pour les OPAH ou ORAC).
- ✓ D'avoir un fléchage financier spécifique avec l'ensemble de nos partenaires afin de pouvoir réaliser les investissements prévus. Le CPER (Contrat de Plan État Région) en cours d'élaboration devra, je pense, intégrer et soutenir les ORT!

Vous souhaitez recevoir la prochaine LETTRE DU PACTE ARDENNES, par mail, merci de nous en informer en laissant un message sur : [lalettredupacteardennes@gmail.com](mailto:lalettredupacteardennes@gmail.com)